

*Taxe d'accise—Loi*

A propos, s'il y a un porte-parole du gouvernement dont les déclarations publiques sont dénuées de cohérence, c'est bien le premier ministre (M. Mulroney). Cela confond l'imagination. Le 29 novembre 1984, il a dit que les services gouvernementaux coûtaient très cher aux Canadiens et que ces derniers en avaient assez de payer. Pendant la campagne électorale, lui et le ministre des Finances (M. Wilson) s'étaient engagés à ne pas hausser les impôts. Voici ce que ce dernier disait le 6 mars 1984: «Nous allons comprimer les dépenses. Nous nous abstenons de hausser les impôts qui sont déjà trop élevés». Or, jamais sans doute un autre gouvernement canadien n'aura décrété de hausses d'impôt aussi considérables.

En janvier 1988, le gouvernement a imposé une taxe de 10 p. 100 sur les services de télécommunication, en l'occurrence du téléphone. Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) nous a brillamment démontré l'incohérence de cette mesure fiscale parce qu'elle pénalise tout particulièrement les Canadiens qui, en raison du lieu où ils habitent, doivent faire des appels interurbains pour communiquer avec leur famille, leurs amis, leur médecin et ainsi de suite. Alors que le téléphone constitue un lien indispensable avec leur milieu, le gouvernement leur impose une taxe de 10 p. 100 sur les télécommunications.

La taxe sur les services de distribution a augmenté. On a haussé la taxe de vente sur la peinture et les papiers peints. L'accélération des remises au titre de la taxe de vente et de la taxe d'accise n'est que de la poudre aux yeux, ainsi que mon collègue, le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata), vient de le montrer.

Le ministre des Finances affirme bien tranquillement que le gouvernement est en train de réduire le déficit. En fait, il gruge les liquidités des petites entreprises canadiennes qui sont déjà en équilibre précaire et grattent leurs fonds de tiroir pour continuer à tourner. Au lieu d'encaisser leurs créances pour rembourser leurs dettes, elles sont souvent obligées de servir le gouvernement le premier avant même d'avoir pu toucher un sou. Ce paiement accéléré fait souvent perdre des centaines de millions de dollars en liquidités aux petites entreprises sur lesquelles repose toute notre économie. Car ce ne sont pas les grandes sociétés qui ont créé des emplois dans les années 80. Ce sont les petites entreprises, surtout celles mises sur pied par des femmes. Ces entreprises sont pressurées par le ministre des Finances qui prétend vouloir éponger le déficit alors qu'il se contente d'accélérer la perception des recettes fiscales, les privant ainsi des liquidités essentielles à leur survie.

Nous constatons également que le gouvernement augmente encore la taxe d'accise sur les produits du tabac, la bière, les spiritueux et les vins. Sans compter la taxe sur les transports aériens. Cette taxe qui est discriminatoire envers les habitants du Nord et ceux qui doivent prendre l'avion pour se rendre à l'hôpital ou consulter leur médecin à cause des distances. Et n'oublions pas non plus la hausse de la taxe d'accise sur l'essence et sur le carburant d'avion.

La somme d'argent que le gouvernement a encaissée à coup de mesures fiscales depuis qu'il est au pouvoir est énorme. Les impôts ont augmenté de 46 p. 100 de 1984 à 1989. Lorsqu'on tient compte de la hausse de 55 p. 100 de l'impôt des particuliers, de celle de 77 p. 100 des taxes de vente et d'accise que le ministre a qualifiées d'instruments de chômage, et la majoration de 16 p. 100 de toutes les autres formes d'impôt, il s'agit bien d'une augmentation générale de 46 p. 100 de la part d'un gouvernement qui avait promis de ne pas augmenter les impôts.

Qui en fait les frais? Les riches qui sont mieux placés pour payer? Mon chef a fait remarquer l'autre jour que les seuls qui semblent bénéficier d'un allègement fiscal sont les gens dont les revenus dépassent 100 000 \$ par année. Le ministre des Finances s'en prend à ceux qui gagnent 15 000 \$ et moins par année, mais cela lui est bien égal d'accorder des exemptions de 500 000 \$ sur les gains en capital. Il a finalement ramené ces exemptions à 100 000 \$ dans son dernier budget, mais cela nous donne une idée de l'ordre des priorités de son gouvernement. Le ministre somme les chefs de famille monoparentale de payer des impôts sur les 15 000 qu'ils gagnent par année, mais il accorde volontiers des exemptions de 500 000 \$ au 2 p. 100 des gens qui se situent à l'échelon supérieur des revenus. La plupart des gens de ma circonscription n'ont aucune idée de ce qu'est un gain en capital. Mais les 2 p. 100 au haut de l'échelle obtiennent un dégrèvement fiscal de 500 000 \$ d'un gouvernement qui assure ne pas vouloir augmenter les impôts. Il le fait pour ce petit groupe de gens, mais il met doublement à contribution la majorité de la population.

La hausse de 77 p. 100 des taxes de vente et d'accise est particulièrement préjudiciable aux gagne-petit et à la classe moyenne. C'est évident. Si je touche 70 000 \$ par an alors qu'une serveuse dans ma circonscription ne gagne que 17 000 \$ et que nous décidions toutes deux de tapisser chacune notre salon de papier peint, il en coûtera à cette personne en taxes supplémentaires la même chose qu'à moi. Est-ce juste?

• (1610)

Quand le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré que les taxes de vente et d'accise feraient sournoisement disparaître les emplois, il ne savait en fait pas si bien dire et, malheureusement, pour aider les Canadiens nantis à s'enrichir davantage grâce à l'exemption de la taxe sur les gains en capital, et prouver sur le papier qu'il était effectivement en train de réduire le déficit, il a décidé de pénaliser les Canadiens qui sont le moins en mesure de se défendre, soit plus spécialement les gagne-petit et leurs concitoyens aux revenus moyens.

Dans ma circonscription, bien des personnes qui viennent de faire leur déclaration d'impôt en ont été choquées et elles m'ont écrit pour s'en plaindre. Elles ne s'étaient pas rendu compte que, depuis l'avènement du gouvernement, depuis quatre ans, ce dernier avait sournoisement entrepris de rogner leur revenu disponible. Ils ont été étonnés et choqués, le moment venu de payer leur impôt, de s'apercevoir que leur note fiscale frisait les 1 500 \$ de plus que sous les anciens régimes libéraux.